

AFFAIRE N° 33. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet LEJEUNE/ROYER pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un Plateau d'Education Physique à l'Ecole de la BRETAGNE GARCONS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le Cabinet Lejeune/Royer un contrat d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un Plateau d'Education Physique à l'école de la BRETAGNE GARCONS.

Les honoraires de Messieurs LEJEUNE et ROYER seront inscrites au chapitre 903 - article 2 302-56 du budget 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*vu*  
H. Denis, le 22 juin 1971

*P. le Préfet*  
*Secrétaire Général*  
Signature: Ph. Kessler

*Pour copie certifiée conforme*  
*le Directeur des Affaires Financières*  
Signature: O. HOARAU